

code de la spécialité : [E.M.F01.S01.01](#)

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

L 1401, L 1803, N 1103, O 1201, O 1202, P 1201, P 1203, P 1301, P 1401

Fiche d'identité de la spécialité : Pathologie du langage et de la communication

Niveau : Master.

Domaine : Sciences sociales et humaines.

Filière : Sciences sociales - Orthophonie.

Spécialité : Pathologie du langage et de la communication

1- Localisation de la formation:

Faculté : Sciences sociales et humaines.

Département : Psychologie, Sciences de l'éducation et orthophonie.

Référence de l'arrêté de l'habilitation : Arrêté N° 002 du 3 janvier 2021.

2- Partenaires extérieurs :

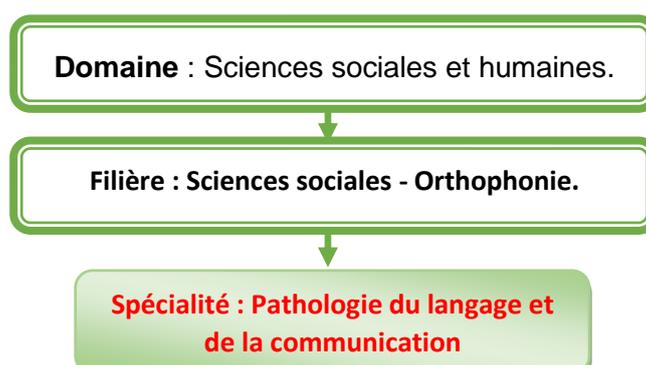
Partenaires d'autres institutions universitaires : Université de Sétif 2, Université d'Oum El Bouaghi, Université de Khenchela, Université de Biskra, Université de Constantine 2, Centre Universitaire Barika, Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.

Autres institutions et partenaires sociaux et économiques :

- Direction de l'activité sociale : Centres pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Direction de la santé.
- Direction de l'éducation nationale.
- Direction de la formation professionnelle
- Institutions culturelles.
- Institutions de jeunesse et de sport.

Partenaires internationaux étrangers : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

Le contenu de la formation Master orthophonie permet l'identification de divers types de communication linguistique et non linguistique dans ses différentes formes normales et pathologiques. Les normes scolaires à ce stade concernent les techniques de diagnostic ainsi que la prise en charge des problèmes de communication en général et des troubles de la parole et du langage en particulier et concerne à la fois lorsque l'enfant et l'adulte, en plus des outils de diagnostic pour divers troubles et problèmes de voix, de langage, d'audition et autres et comment intervenir en orthophonie pour les traiter.

5- Objectifs de la formation:

La formation Master orthophonie se compose de quatre semestres formant le master1 et le master2

Ses objectifs sont :

- Répondre aux besoins sociaux urgents dans la prise en charge des troubles du langage, de la parole et de la voix chez les enfants et les adultes.
- Formation de spécialistes professionnels pour les hôpitaux, les institutions et les centres spécialisés dans les cinq domaines à savoir : Troubles du langage oral et écrit, Aphasie chez l'enfant et l'adulte, Auditif, Troubles de la voix, la Déficience intellectuelle et les Troubles sensori-moteurs.
- Suivre le rythme du développement continu de la recherche, ce qui exige de suivre le rythme continu des événements, des stratégies de prévention, de l'établissement de méthodes de dépistage et de diagnostic telles que les tests et de la détermination des plans de parrainage.

L'objectif principal est donc de former des spécialistes orthophoniques pour répondre à l'énorme demande des universités algériennes sans exception, qui ont un besoin urgent de fournir le nombre nécessaire de professeurs pour couvrir la grande pénurie d'enseignants dans cette spécialité.

6- Profils et compétences visés:

Le projet forme des spécialistes de l'orthophonie pour prendre en charge divers troubles du langage, de la parole et de la voix, des problèmes de communication et des troubles du langage associé à divers handicaps chez les enfants et les adultes.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Établissements hospitaliers, établissements publics de santé de quartier, cliniques multiservices, cliniques privées, écoles pour enfants malentendants, centres psychiatriques, écoles pour enfants malvoyants, centres paramédicaux pour enfants, services intégrés et spéciaux, départements adaptés, les crèches, écoles primaires, intermédiaires, secondaires, centres de formation professionnelle pour handicapés, centres de recherche régionaux et nationaux, sont tous à la demande de ce genre de spécialité.

En plus de la possibilité de travailler et d'exercer la profession de spécialiste orthophonie dans le secteur privé en ouvrant des cliniques privées pour les soins d'orthophonie, ou de travailler dans une clinique privée au sein d'une équipe multidisciplinaire sous la supervision d'un médecin spécialiste.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE



Article 1^{er} : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بغوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

| Domaine | Filière | Spécialité | Type (A/P) | Cycle de formation | Observation | الملاحظة | طور التكوين | طبيعة (م/أ) | التخصص | الشعبة | الميدان |
|-------------------------------|---------------------------------|--|------------|--------------------|---------------|----------|-------------|-------------|---|------------------------------|-------------------------|
| Sciences Humaines et Sociales | Sciences Sociales - Psychologie | Psychologie clinique | A | Mas | Harmonisation | موانمة | م | أ | علم النفس العيادي | علوم اجتماعية - علم النفس | علوم إنسانية و اجتماعية |
| | | Psychologie de la santé | A | Mas | Harmonisation | موانمة | م | أ | علم النفس الصحة | | |
| | | Psychologie du travail, de l'organisation et gestion des ressources humaines | A | Mas | Harmonisation | موانمة | م | أ | علم نفس العمل والتنظيم وتسيير الموارد البشرية | | |
| | | Psychologie scolaire | A | Mas | Harmonisation | موانمة | م | أ | علم النفس المدرسي | | |
| | | Psychologie de la déviance et du crime | P | Mas | Habilitation | تأهيل | م | م | علم النفس الانحراف و الجريمة | | |
| | Sciences Sociales - sociologie | Psychologie de la déviance et du crime | P | Mas | Habilitation | تأهيل | م | م | علم الاجتماع الانحراف والجريمة | علوم اجتماعية - علم الاجتماع | |
| | | Education spéciale et enseignement adapté | A | Lic | Habilitation | تأهيل | ل | أ | التربية الخاصة والتعليم المكيف | علوم اجتماعية - علوم التربية | |
| | | Counseling et orientation | A | Mas | Harmonisation | موانمة | م | أ | إرشاد وتوجيه | علوم اجتماعية - علوم التربية | |
| | Sciences Sociales- Orthophonie | Pathologie du langage et de la communication | A | Mas | Harmonisation | موانمة | م | أ | اضطرابات اللغة والتواصل | علوم اجتماعية - أطفونيا | |